

Contrat d'engagement de champignons 2025-2026

Entre :

La champignonnière « LA MARIANNE » aux Carrières de Méry/Oise (95) représentée par **Bruno Zamblera**, 82, Grande Rue - 95630 MERIEL, dit producteur partenaire,

Et

Nom, prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone (fixe et/ou portable) _____, dit adhérent(e)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis par la charte des AMAP, à savoir :

Engagements du bénéficiaire du panier :

- être adhérent(e) à l'AMAP d'Ermont pour l'année scolaire 2025/26.
- Préfinancer la production.
- venir chercher sa récolte (ou déléguer quelqu'un), gérer ses absences (vacances...).
Aucun remboursement ne sera effectué.
- Rapporter les paniers bois réutilisables lors de la distribution suivante

Engagements du producteur partenaire :

- livrer des produits diversifiés de qualité, frais et de saison, issus exclusivement de son exploitation.
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des travaux et accueillir les adhérent-e-s sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part à l'AMAP des soucis rencontrés.

Dates de distribution :

1/10/25-5/11/25-3/12/25-7/01/26-4/02/26-11/03/26-1/04/26-13/05/26-3/06/26-1/07/26

Lieu de distribution : Pavillon Beaulieu - 4 Rue Daniel, 95120 Ermont

Type de panier : la variété de base est le champignon de Paris et le producteur ajoute les autres variétés en fonction de sa récolte et de la saison.

Je choisis un panier à (le kilo de Paris est parfois réduit pour avoir une quantité appréciable de certaines variétés plus onéreuses) :

- 10 € (1 kg de champignons de Paris et une autre variété, entre 200 et 300g)
- 14 € (1 kg de champignons de Paris et une autre variété en plus grosse quantité)
- 18 € (idem que le panier à 14 € + une troisième variété)

Règlement des paniers : par chèque à l'ordre de : **Bruno Zamblera**

Les modalités de paiement pour 10 distributions :

Taille de paniers	1 chèque de :	2 chèques de :
Petit	100	50
Moyen	140	70
Grand	180	90

Merci de remplir ce tableau. Et d'imprimer ce contrat en deux exemplaires.

Émetteur	Banque	N° du chèque	Mois d'encaissement
			Novembre
			Mars

Contrat à signer, accompagné du paiement

Membre et adhérent-e-s de l'AMAP, à jour de ma cotisation pour l'année 2025/26, souscris un abonnement « panier de champignons ».

Fait à Ermont, le
Signature adhérent€

Signature producteur

